

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2014**

Délibération  
n° 2014.12.160.B

**Schéma cyclable  
d'agglomération :  
demande de  
subventions**

**LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **11 décembre 2014**

**Secrétaire de séance** : Anne-Marie BERNAZEAU

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Xavier BONNEFONT, André BONICHON

**Ont donné pouvoir** :

François NEBOUT à Xavier BONNEFONT

**Excusé(s)** :

**Absent(s)** :

Marie-Hélène PIERRE, François NEBOUT, Gérard BRUNETEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.12.160.B**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /  
POLITIQUE DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur GERMANEAU**

**SCHEMA CYCLABLE D'AGGLOMERATION : DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Dans le cadre de sa politique de mobilité durable, le GrandAngoulême souhaite favoriser l'usage des alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements habituels, notamment l'essor des pratiques cyclables sur son territoire.

Ainsi, le Plan de Déplacements Urbains propose en objectif 7 : « un schéma des modes doux qui privilégie la continuité et l'intermodalité ». Trois mesures concernant directement la politique cyclable déclinent cet objectif : développer un schéma cyclable (en actualisant notamment le Schéma Directeur des Itinéraires Cyclables de 2005) ; promouvoir une offre de service vélo sur le cœur d'agglomération ; faciliter le stationnement vélo et prévoir des places de stationnement vélos pour toute construction nouvelle.

L'élaboration d'un schéma cyclable d'agglomération permettrait de préciser ces mesures, les conditions de leur mise en œuvre, en garantissant la cohérence globale et la lisibilité des actions.

Il est proposé de s'appuyer sur les compétences d'un bureau d'études spécialisé pour y parvenir et dont la mission vise à :

- établir un document-cadre qui formalise la politique communautaire en matière de vélo et les objectifs à atteindre à l'horizon 2025,
- constituer un schéma directeur des itinéraires cyclables, un plan d'actions transversales d'accompagnement (services, équipements, communication, promotion, etc.) et des modalités concrètes de mise en œuvre et de suivi.

L'étude s'articulerait en 2 phases, réalisées avec l'appui d'une large concertation partenariale sur une période de 6 à 12 mois :

- Phase 1 : diagnostic, analyse et définition d'une stratégie vélo,
- Phase 2 : plan d'actions (itinéraires, actions transversales, modalités de mise en œuvre et guide technique de recommandations).

Cette étude, dont le montant est estimé à 60 000 € TTC pourrait bénéficier de subventions dans le cadre de différents dispositifs partenariaux (Région, ADEME, Europe...).

Vu l'avis favorable du groupe de pilotage Mobilité du 25 novembre 2014,

**Je vous propose :**

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Michel GERMANEAU en sa qualité de 4<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'aménagement durable du territoire et des politiques de mobilité, à solliciter toutes subventions relatives à cette étude,

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Michel GERMANEAU en sa qualité de 4<sup>ème</sup> vice-président en charge de l'aménagement durable du territoire et des politiques de mobilité, à signer les documents à intervenir

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| <b>Certifié exécutoire :</b>  |   |
|---|---|
| <b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b><br><br><b>19 décembre 2014</b> | <b><u>Affiché le :</u></b><br><br><b>19 décembre 2014</b> |